



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200958-20260203-DCM_20260203_28-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/02/2026

Publication : 05/02/2026



COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_28
Référence Nomenclature n°9.1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Direction Générale
Service en charge : Police Municipale / ASVP

OBJET : Renouvellement de la Convention relative aux séances de formations au tir des policiers municipaux habilités au port d'armes de catégorie B

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment en ses articles L.2122-21 et L.2122-22 et suivants,

Vu la réglementation relative à la police municipale, précisant que les Policiers municipaux autorisés à porter une arme de catégorie B, doivent recevoir une formation au maniement des armes et suivre des formations continues annuelles obligatoires,

Considérant que dans le cadre de la formation entraînement des agents de la police municipale, dotés d'armes de catégorie B (Lanceur de balle de défense, Pistolet à impulsion électrique), il y a lieu pour valider annuellement le port d'arme, d'effectuer plusieurs sessions d'entraînement de tir par an.

Considérant que les sessions sont organisées en intégralité par le CNFPT soit un coût moyen par agent de 60 euros par séance tout compris au lieu de 180 € initialement prévu sans la convention.

Considérant que la présente convention a pour but de régler les modalités d'occupation du stand de tir 9 impasse de Chateaubriand, à Andrézieux-Bouthéon.

Et vu le projet de convention tel rapporté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver le projet de convention relatif aux séances de formations au tir des policiers municipaux habilités au port d'armes tel que rapporté en annexe.
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_28
Référence Nomenclature n°9.1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la convention relative aux séances de formations au tir des policiers municipaux habilité au port d'armes telle que rapportée en annexe,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 3 Février 2026

La Secrétaire de Séance,


Leslie DREVET


Le Maire,
Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 03/02/26.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAIDI





COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°DCM_20260203_28
Référence Nomenclature n°9.1

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

**Renouvellement de la Convention relative aux séances de formations
au tir des policiers municipaux habilités au port d'armes de catégorie
B**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 27 Janvier 2026, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 3 Février 2026 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 13), Mme DREVET Leslie, M. CHANUT Robert, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel (jusqu'à 21 h), Mme BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc (à partir de 18 h 04), Mme PERRON Julie, M. MENDES José, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS : M. CELLE Denis à Mme MOUNIER Béatrice, M. MAZARI Nabil à M. LUYA Julien, Mme COLOMBET Lyla à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. ZEDDA Marc à M. MADO Patrick, M. VALLER Daniel à M. ROBERT Loïc (à partir de 21 h), Mme FILLOUX Tiffanie à Mme GUILLOT Laëtitia, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme GIBERNON Danielle à M. PETIT Marc.

SECRETAIRE DE SEANCE : Leslie DREVET.

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	26
Nombre de pouvoirs :	7
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33